

**Intervention de Mme Laura BAEZA
Ambassadeur de l'Union européenne en Tunisie**

Cérémonie de lancement du jumelage

**"Renforcement des capacités de
l'Assemblée des représentants du peuple"**

**29 avril 2016 – ARP
Palais du Bardo**

Monsieur le Président de l'Assemblée des représentants du peuple,

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale française,

Messieurs les députés, sénateurs, élus du peuple de Tunisie, de France et d'Italie,

Tout d'abord, je ressens une immense fierté d'être présente aujourd'hui au Palais du Bardo pour le lancement du jumelage "renforcement des capacités de l'Assemblée des représentants du peuple".

Je remercie tout particulièrement et chaleureusement le Président Mohamed Ennaceur, dont je connais l'attachement au projet. C'est toujours un grand honneur de venir dans cette belle Institution, où le pouvoir, m'a-t-on dit, s'exerce depuis la fondation de ce palais par les Hafsides, au début du XV^{ème} siècle.

Je ne souhaite pas trop revenir sur les détails techniques de l'opération, qui seront développés plus avant ce jour, mais simplement en préambule rappeler sa durée – 3 ans – son budget – 1.630.000 euros - et surtout son caractère éminemment européen.

En faisant coopérer l'Assemblée nationale et le Sénat français, la Chambre des députés et le Sénat italien, ainsi que les parlements allemand, tchèque, grec et hongrois, sans oublier le Parlement européen, c'est un panel exemplaire qui est offert à l'ARP. Que ces institutions qui se sont engagées en soient toutes vivement remerciées.

*

Brièvement, trois points sur le **pourquoi** de cette action, sur les **conditions de sa réussite**, et sur nos **relations futures**.

Tout d'abord, le sens. Pourquoi cet appui à l'Assemblée des représentants du peuple ? Comme vous le savez, dès 2011, l'Union européenne s'est résolument engagée en faveur de la jeune démocratie tunisienne.

L'adoption de la Constitution de janvier 2014, puis les élections, ont marqué la fin de la phase de la transition. Mais d'une certaine façon, le plus difficile restait à faire.

Nous savons, en Europe, que la démocratie ne se fait pas en un jour, et les Etats membres de l'UE connaissent les efforts à accomplir pour faire de l'État de droit une réalité. C'est pourquoi l'UE n'a pas voulu, après avoir salué le résultat des élections, se mettre en retrait, bien au contraire.

En effet, dans ce nouveau système institutionnel où l'ARP tient une place centrale, nous souhaitons accompagner dans sa croissance cette jeune mais déjà solide institution, qui a la lourde tâche de légiférer et de contrôler le pouvoir exécutif.

Par ce projet, nous prenons en compte la nouvelle réalité institutionnelle que représente la présence d'un Parlement élu pleinement législateur. **Cette réalité renferme un défi, celui de réussir la transition parlementariste.**

Car la démocratie ne se limite pas à des élections pluralistes, c'est aussi, voire surtout, au quotidien, une pratique du pouvoir, qui suppose des moyens. Les élus ici présents, j'en suis sûre, me comprendront.

Or, pour une démocratie vivante, il faut un « bon » dialogue et un contrôle mutuel entre les pouvoirs. Pour un échange fructueux, les forces en présence doivent être équilibrées, comme l'explique Montesquieu : « *Il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir* »¹.

Si cela requiert une forte volonté politique des élus – volonté présente, comme l'a montrée la première année de mandat de l'ARP, sous la férule et le dynamisme du Président Ennaceur – cela demande aussi technicité et expertise.

Tel est l'enjeu de cet appui : **consolider le rôle de l'ARP dans le paysage politique et lui permettre d'exercer efficacement le pouvoir législatif en renforçant son administration**, et ceci en se concentrant sur six grands volets : autonomie administrative et financière, organisation et renforcement de l'action parlementaire, renforcement des services généraux, gestion des ressources humaines, communication, sans oublier la diplomatie parlementaire.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour saluer le travail déjà fourni par l'équipe en place : depuis l'arrivée du conseiller résident jumelage, cinq missions ont déjà eu lieu, dans les grands domaines d'intérêt mentionnés par l'ARP et le travail se poursuit à un rythme soutenu.

*

¹ De l'Esprit des Lois, Livre XI, chapitre IV

Par cet appui à l'ARP, l'Union européenne, solidaire de cette institution, accompagne donc la modernisation et la "mise à jour" du Parlement tunisien en lui apportant des experts de très haut niveau issus des Parlements des Etats-membres, qui maîtrisent tous les rouages de l'administration parlementaire, et qui transmettront à leurs homologues tunisiens leurs pratiques et méthodes.

Ces échanges seront mutuellement profitables, et je ne doute pas que l'ensemble des acteurs du jumelage en retirent de grands bénéfices. **Car le jumelage ne doit pas être à sens unique.** Il est occasion d'échanges, de contacts, de travail certes mais aussi je l'espère d'amitié pour chacun des participants.

Avec nos partenaires et amis du Ministère du Développement, de l'investissement et de la coopération internationale, la Délégation de l'UE en Tunisie est fière d'avoir mis en œuvre 55 jumelages institutionnels.

15 sont actuellement en cours, ce qui nous place devant le Maroc et l'Ukraine. Nous savons d'expérience que la clef de la réussite est la participation de tous les partenaires.

Il ne s'agira pas de recevoir des enseignements théoriques, ni d'aller visiter des institutions sœurs, mais d'analyser ensemble les difficultés qui se posent pour atteindre l'excellence dans le service rendu aux parlementaires et donc à la démocratie tunisienne.

Dans le cas présent, **l'essentiel réside dans la bonne association des équipes de l'ARP concernées par le soutien offert par l'UE**, équipes qui sont invitées à réfléchir au préalable à la nature de leurs missions et aux moyens de les remplir le mieux possible. Cette méthode, qui suppose une bonne circulation interne de l'information, se met en route, et je m'en félicite.

Autre élément essentiel que je n'oublie pas : **la coordination avec d'autres initiatives**, je pense en particulier au soutien mis en œuvre par le PNUD, également avec le concours financier de l'Union européenne, action qui se concentre davantage sur l'appui aux élus, car si être représentant du peuple est assurément une vocation, c'est aussi un métier qui s'apprend.

*

Enfin, **le jumelage doit nous aider ensemble à identifier de manière rationnelle et cohérente les besoins de l'ARP en "rythme de croisière"**: en ce sens, cette opération est à la fois le point de départ, mais aussi le pivot naturel de l'aide que l'Union européenne pourrait fournir à l'Assemblée des représentants du peuple dans l'avenir.

En effet, si les apports méthodologiques des bailleurs internationaux représentent une vraie valeur ajoutée, celle-ci peut être limitée dans sa portée par une impossibilité matérielle de les mettre en pratique. Donc la question des moyens mis à la disposition de l'Assemblée et des élus doit se poser.

Nous sommes prêts, **l'Union européenne est prête à vous appuyer davantage**, si cela est nécessaire, ainsi que le Président du Parlement européen M. Martin Schulz en a pris l'engagement devant votre Assemblée lors de sa visite en février dernier.

Dans la définition des futurs contours de l'aide, nous comptons sur l'expertise des Etats-membres participants au jumelage, ainsi que sur les travaux de la commission mixte paritaire Parlement européen/Assemblée des représentants du peuple lancée à Bruxelles le 17 février dernier.

*

En guise de conclusion, vous l'aurez compris, **l'Union européenne est fière et heureuse de ce projet ambitieux**. Je forme le vœu qu'il apporte à l'Assemblée des représentants du peuple et en particulier aux fonctionnaires et techniciens de l'ARP, à tous ceux qui rendent la démocratie possible au quotidien, des pistes, des méthodes, des idées pour renforcer ce parlementarisme rénové né avec la seconde république tunisienne, au service des élus et donc des citoyens et citoyennes de Tunisie.

Merci de votre attention.